

# 1905, La loi de séparation des Eglises et de l'État et l'inventaire de l'église de la Chapelle-Bertrand

---

La loi de 1905 dite de séparation des Eglises et de l'État aura 120 ans en 2025. Cette loi qui fait de la France un état laïc, a provoqué en ce début du XXe siècle une vive réaction des populations. En quoi consiste cette loi et comment les Bertrandais et les autres Deux-Sévriens ont-ils réagi ?

## La loi de séparation des Eglises et de l'État

En 1902, les élections législatives de la IIIe République amènent au gouvernement les radicaux<sup>1</sup> avec Emile Combes<sup>2</sup> comme président du Conseil. Ce dernier entend poursuivre la politique de laïcisation républicaine menée par ses prédécesseurs et après la rupture des liens diplomatiques avec le Vatican en 1904, il se rallie à l'idée d'une séparation des Églises et de l'État.



La loi de séparation des Eglises et de l'État a été votée par la Chambre des députés le 3 juillet 1905, puis par le Sénat, le 6 décembre de la même année et enfin promulguée le 9 décembre. Cette loi met fin au Concordat de 1801 signé entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII et qui faisait que le catholicisme était reconnu comme « *la religion de la majorité des Français* ». Le pape de ce début du XIXe siècle, avait accepté la perte des biens du clergé et, en échange, l'État versait un traitement aux évêques et aux curés. L'article 1 de la nouvelle loi de 1905 stipulait que « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* » et, dans

son article 2, indiquait que : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». Les biens d'Eglise gérés dans les paroisses par les conseils de fabrique<sup>3</sup> sont « *transférés par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui (...) se sont légalement formées*<sup>4</sup>... » À cette fin, ces biens doivent faire l'objet d'un « *inventaire descriptif et estimatif* », une mesure conservatoire qui n'avait pas soulevé de débats au moment du vote de la loi. Commencées en janvier 1906, les opérations donnent parfois lieu à des protestations du clergé et des fidèles, qui craignent une spoliation de l'Église et une profanation des lieux de culte. Cette crainte est alimentée par une circulaire de la direction de l'Enregistrement précisant que « *les agents chargés de l'inventaire demanderont l'ouverture des tabernacles* » pour vérifier la présence d'objets liturgiques.

---

<sup>1</sup> Le parti radical alors situé à l'extrême-gauche des formations politiques, l'a emporté aux élections de 1902 en défendant les libertés publiques, mises à mal par l'affaire Dreyfus, et en revendiquant un anticléricalisme traditionnel chez ses élus, renforcé par la position antidreyfusarde d'une partie des catholiques.

<sup>2</sup> Emile Combes (1835-1921), surnommé « le petit père Combes » a été maire de Pons (Charente maritime) de 1876 à 1919.

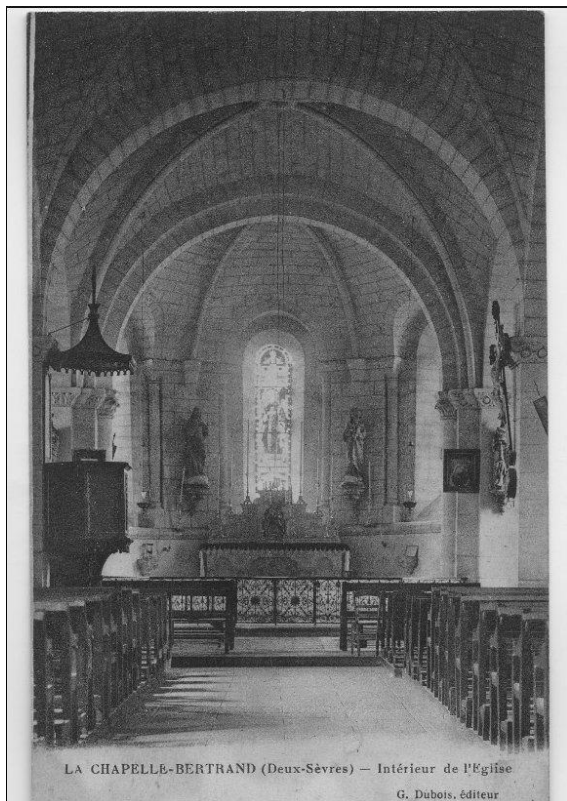
<sup>3</sup> La fabrique était une association de laïcs existant dans toutes les paroisses, avec à sa tête un conseil élu par l'assemblée des paroissiens et composé de marguilliers ou fabriciens. Elle était chargée de la gestion du temporel de la paroisse (biens, mais également location des bancs et travaux de réparation, d'amélioration ou d'embellissement de l'église, tarif des inhumations, ...).

<sup>4</sup> L'Église catholique refusera de créer les associations culturelles telles que prévues dans la loi de 1905. Il faudra attendre 1924 et l'accord sur les associations diocésaines pour débloquer la situation.

La médiatisation des incidents intervenus durant les inventaires dans deux paroisses parisiennes et la condamnation de la loi de séparation par le pape Pie X (encyclique *Vehementer Nos* du 11 février 1906) attisent la résistance dans certaines régions catholiques. Comment cet inventaire s'est-il déroulé à La Chapelle-Bertrand ?

### L'inventaire de l'église Saint-Saturnin de la Chapelle Bertrand

Les premiers inventaires réalisés dans les Deux-Sèvres en janvier 1906 se déroulent sans incident : le 31 janvier à Saint-Laurent de Parthenay, le 3 février à Parthenay-le-Vieux, le 5 à Sainte-Croix de Parthenay et au Tallud, le 7 à Pompaire et à Saint-Martin du Fouilloux, le 9 à Châtillon-sur-Thouet, le 10 à Beaulieu et le 12 février à la Chapelle-Bertrand.



En effet, ce jour-là, à 10 heures du matin a lieu l'inventaire «des biens dépendant de la Fabrique paroissiale de la Chapelle Bertrand<sup>5</sup>» par « Poutheau Receveur des Domaines dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines à Niort en présence de M.M. Caniot<sup>6</sup>, curé de la paroisse de la Chapelle Bertrand, Jean Baptiste Garandea<sup>7</sup>, Président du bureau des marguilliers<sup>8</sup> de la Fabrique paroissiale de la Chapelle-Bertrand, assisté de M. Jean-Baptiste Fillon<sup>9</sup>, président du Conseil et de M. Bébien<sup>10</sup>, membre de ladite Fabrique, en l'absence du trésorier de la Fabrique, et en l'absence du maire de la commune de la Chapelle-Bertrand<sup>11</sup> ». L'absence de ce dernier n'est pas exceptionnelle car les maires ne sont présents à ces inventaires que dans trois communes de Gâtine (Saint-Martin, Viennay et Château-Bourdin).

Au début de la séance, M. le Curé a lu une protestation : « Au nom de tous les fidèles de la paroisse, protestation est faite contre l'inventaire, première mesure d'exécution de la loi de Séparation

de l'Eglise et de l'État, premier acte de mainmise sur les biens qui sont la propriété de la Fabrique de l'église paroissiale de la Chapelle-Bertrand. Toute réserve est faite des droits de ladite Fabrique sur les biens compris dans cet inventaire et toute réserve aussi des droits des tiers, soit individuels, soit collectifs, sur les biens leur appartenant en propre et qui auraient été indûment compris dans l'inventaire. Nous déclarons garder, au cours de l'inventaire des biens de cette fabrique, une attitude absolument passive. » Une protestation similaire a été effectuée à chaque inventaire par les différents représentants des fabriques paroissiales. Puis, le receveur des domaines procède à l'inventaire de tous les biens se trouvant dans l'église :

<sup>5</sup> Archives départementales des Deux-Sèvres, Série 8V12

<sup>6</sup> L'abbé Caniot né à Vernoux, âgé de 55 ans en 1906, fut le curé de la paroisse de 1892 à 1932 (cf Bulletin municipal de 2020, pp. 17 à 20)

<sup>7</sup> Baptiste Garandea, né à Vouhé, âgé de 40 ans en 1906, garde particulier de la comtesse d'Aubéry

<sup>8</sup> Un marguillier est un laïc, membre du conseil de fabrique. Les membres de ce conseil sont au nombre de trois : un président, un trésorier, un secrétaire.

<sup>9</sup> Baptiste Fillon, né à Beaulieu, âgé de 67 ans en 1906 cultivateur à la Barrière

<sup>10</sup> Victor Bébien né à St Martin, âgé de 54 ans en 1906, patron menuisier

<sup>11</sup> Le maire de la Chapelle était Clément Bigot, né à la Chapelle, âgé de 58 ans en 1906, habitant la Picotière et maire de la Chapelle de 1900-1919

« L'église paroissiale de la Chapelle Bertrand avec toutes ses dépendances, couvre une superficie totale de 3 ares. Elle figure au plan cadastral de la commune sous le numéro 72 section B (...) On remarque : Un maître-autel en pierre blanche. La porte du tabernacle est revendiquée par M. Le Curé. Trois vitraux au fond du chœur, 6 autres vitraux dont un St Michel Archange revendiqué par le général Allard<sup>12</sup>, une grille de chœur en fer, un autel de la Ste Vierge en pierre blanche, revendiquée par Melle d'Aubéry<sup>13</sup>, autel de St Joseph en pierre blanche, revendiquée par Melle d'Aubéry, trois stalles, un crucifix revendiqué par M. Armand Sabourin<sup>14</sup>, une pendule revendiquée par le général Allard, une chaire en chêne, fonds baptismaux en pierre blanche revendiqués par Melle d'Aubéry, deux grilles en fer, entourant les fonts baptismaux. Trois cloches, la grosse cloche est revendiquée par M. le Curé et Melle d'Aubéry, deux bénitiers en marbre, une horloge à double cadran revendiquée par Melle Frida de Méring<sup>15</sup> (...) La valeur du sol occupé par l'église est estimée à 1000 francs ».

L'inventaire se poursuit par les objets placés sur le maître-autel : « 6 chandeliers métal argenté (20 francs), une croix argentée (8 francs), deux bougeoirs (3 francs), deux chandeliers (6 francs), une petite croix (3 francs), une couverture (2 francs), deux tapis (1 franc), quatre tabourets (2 francs), un fauteuil avec prie-Dieu (2 francs) ». Se pose alors la question de l'ouverture du tabernacle. En janvier, une instruction de la Direction de l'enregistrement a précisé que les tabernacles devaient être ouverts mais ensuite Aristide Briand<sup>16</sup> a affirmé que cette ouverture n'était plus obligatoire. Le receveur note : « M. le Curé nous ayant manifesté dès le début de la présente opération, le refus formel qu'il opposerait à toute demande d'ouverture du tabernacle, nous consignons ici sa déclaration qu'il renferme uniquement un calice argenté (100 francs). »

L'inventaire se poursuit : un confessionnal en chêne (120 francs), un portecierge (1 franc), sept bancs en bois (5 francs), 24 bancs en bois (10 francs), 37 bancs avec dossiers en bois divers (111 francs) ... Quant aux objets d'une certaine valeur, ils sont la propriété de fidèles et notés comme tels : « une statue de Ste Radegonde, revendiquée par Melle d'Aubery (30 francs), une statue de St Louis, revendiquée par Melle d'Aubery (30 francs), une statue de St Joseph, revendiquée par le général Allard une statue de Notre-Dame de Lourdes, revendiquée par Mme Sabourin (38 francs), une statue de l'Enfant Jésus de Prague (15 francs), revendiquée par M. le Curé, une statue de Ste Anne (30 francs), revendiquée par le général Allard. Un autel de St



<sup>12</sup> Georges Allard (1837-1920) général dans l'arme du Génie et propriétaire à cette époque, de la Touche-Ory ; il est le fils du général Nelzir Allard, né à Parthenay en 1798, député des Deux-Sèvres de 1837 à 1848, conseiller d'État à partir de 1852, conseiller général des Deux-Sèvres de 1842 à 1876 et président de cette même assemblée de 1861 à 1876. Il fut aussi maire de La Chapelle-Bertrand de 1871 à sa mort en 1877.

<sup>13</sup> Marie Joséphine Louise, comtesse d'Aubéry est née le 22 mai 1875 aux Ormes (86) et décédée le 15 août 1966 à Montreuil-Bonnin (86), à l'âge de 91 ans.

<sup>14</sup> Armand Sabourin, né à Vouhé, habitait à la Valinière et avait 55 ans en 1906

<sup>15</sup> Qui était Frida de Méring ? Nous avons eu recours à un éminent généalogiste, Christian Fleury de Pompaire, qui nous a mis sur la voie « d'Elisabeth von Méring, née à Cologne (Allemagne), domiciliée à la Chapelle-Bertrand (Deux-Sèvres) décédée à Paris, le 11 juillet 1905 à dix heures et demie du matin, fille de Frédéric von Mering et de Ursule Schmitz époux décédés, célibataire » Or, Elisabeth avait une sœur : est-ce Frida ? ou bien Frida et Elisabeth sont-elles la même personne ? Elisabeth de Méring aurait été la dame de compagnie de la comtesse d'Aubéry ; elles devaient être très liées car elles reposent toutes les deux dans la même tombe du cimetière de la Chapelle-Bertrand !

<sup>16</sup> Aristide Briand (1862-1932), initiateur et rapporteur de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, ministre de l'instruction publique et des cultes en 1906.

*Joseph en pierre blanche, revendiqué par Melle d'Aubéry. (...) Trois stalles, un crucifix revendiqué par M. Armand Sabourin, une pendule revendiquée par le général Allard...*

Ainsi, cet inventaire permet de connaître tous les biens que contenait l'église en 1906, y compris ceux de la sacristie : « annexe de l'église avec laquelle elle communique directement, elle



comprend quatre grands placards, renfermant les ornements sacerdotaux, linges d'autel, vases sacrés : un ostensor (50 francs), un calice en argent (100 fr), deux ornements blancs (20 fr), deux ornements rouges (20 fr), deux ornements violet (6 fr), un ornement vert (5 fr), deux ornements noirs (25 fr), trois aubes (8 fr), deux chapes noires, dont une revendiquée par Melle d'Aubéry (30 fr), deux chapes blanches, dont une revendiquée par Melle d'Aubéry (30 fr), trois surplis (3 fr), 24 manuterges<sup>17</sup> (2 fr) 12 corporaux<sup>18</sup> (6 fr), un drap mortuaire (5 fr), deux cordons (1 fr), une étole (5 fr), un dais (20 fr), un

ombrellino<sup>19</sup> (5 fr), ampoules pour les Saintes huiles avec sac à malades (5 fr), un encensoir avec sa navette (3 fr), un bénitier avec son goupillon (3 fr), deux burettes avec plateau (1 fr), cinq nappes d'autel et de communion (5 fr), deux croix de procession et une sonnette (15 fr), deux canons d'autel (6 fr), un rituel et un livre des morts (2 fr), six chandeliers pour les morts (3 fr), deux garnitures d'autel (fleurs artificielles) (10 fr) »

L'inventaire indique également que « le presbytère consiste en une maison d'habitation (...) au nom de la comtesse d'Aubéry. Les servitudes actuelles ne sont autre chose que l'ancien presbytère donné à la paroisse par la comtesse d'Aubéry en 1825. Le nouveau presbytère (...) a été bâti par la Fabrique sur le terrain de la comtesse d'Aubéry. Il comprend une cave, un rez de chaussée : cinq pièces, un premier étage : cinq pièces et grenier au-dessus. Servitudes : écurie, serre-bois buanderie. Sa valeur est de 6000 francs<sup>20</sup>. »

De plus, la Fabrique possède « un champ nommé pré de la Fontaine contenant 63 ares 90. Ce pré provient d'un legs fait par M. Guy Thibault à la Fabrique le 5 octobre 1853, à charge d'un service religieux. Sa valeur est estimée à 1500 francs ».

Enfin, « M. le Curé nous a présenté une somme de 250 francs, montant des deniers possédés actuellement par la Fabrique, ainsi qu'un titre de rente sur l'État français de 3%, au nom de la Fabrique de l'église de la Chapelle-Bertrand. Ordonnance du roi de 1827 »

L'inventaire se termine à six heures du soir. Le rapporteur fait la lecture de l'acte, en stipulant que « les comparants ont refusé de coopérer à l'estimation » et il le signe seul « les comparants refusant de le revêtir de leur signature ». Malgré ces gestes de passivité, l'inventaire de l'église de la Chapelle-Bertrand s'est déroulé sans incident ce qui ne fut pas le cas dans certaines paroisses des Deux-Sèvres.

<sup>17</sup> Le manuterge est un linge liturgique, servant au prêtre à s'essuyer les doigts ou les mains après les avoir lavées durant le geste dit du lavabo.

<sup>18</sup> Le corporal ) est un linge liturgique (généralement carré, d'environ 45 à 50 cm de côté) sur lequel sont posés la patène et les vases sacrés (calice et ciboire).

<sup>19</sup> L'ombrellino est une sorte d'ombrelle plate, à long manche, portée lors de processions en signe de révérence, pour abriter le Saint-Sacrement

<sup>20</sup> En 1908, en désaccord avec le préfet sur l'application de la loi de 1905, le conseil municipal restitue à la comtesse d'Aubéry le presbytère. (cf Bulletin municipal de 2008 p 36).

## Des incidents lors des inventaires

Avant l'inventaire de la Chapelle-Bertrand, la Gâtine avait connu des incidents lors des interventions des receveurs des Domaines ; ainsi à Thénezay, le 7 février : « nous nous sommes présentés à l'heure et au jour fixés, à la porte de l'église de Thénezay, devant laquelle nous avons trouvé M. le Vicaire et M. le Président des marguilliers, entourés d'une centaine d'hommes (...) A l'intérieur, les fidèles chantaient des cantiques. <sup>21</sup> » Finalement, l'inventaire eut lieu le 12 février avec le renfort de 80 soldats du 114<sup>e</sup> RI de Parthenay. La porte sur le côté gauche de l'église fut forcée avec un madrier.

Dans le canton de Mazières-en-Gâtine, la résistance à l'inventaire s'était organisée. Le 1<sup>er</sup>



Le 1<sup>er</sup> mars 1906, les inventaires devaient avoir lieu à Saint-Pardoux et à Mazières. « Partis par le train de six heures du matin, le sous-préfet de Parthenay et le sous-inspecteur de l'enregistrement avec 30 gendarmes et une compagnie (80 hommes) du 114<sup>e</sup> RI arrivèrent à Saint-Pardoux (...) Les portes restant closes, une douzaine de gendarmes, à l'aide de leviers de fer, faisaient sauter la porte principale, malgré les deux

grosses barres de fer qui la maintenaient à l'intérieur. Les autorités entraient dans l'édifice où étaient rassemblés quinze fidèles et le curé et procédaient à l'inventaire. Les opérations n'avaient duré qu'une demi-heure (...) A onze heures, même opération à Mazières (...) Nos braves gendarmes attaquent la porte principale, dont les éclats volent sous les rudes poussées des agents. Une entrée est pratiquée ; malheureusement, à l'intérieur une montagne de fagots apparaît, qu'il a fallu démolir (...) A midi, l'inventaire est terminé. <sup>22</sup> »

Cette opposition aux inventaires se poursuit principalement dans le Bocage bressuirais où la résistance revêtit parfois un tour cocasse : « Nous dûmes enfoncer la porte de la sacristie lorsque le deuxième battant céda, nous entendîmes une dégringolade à l'intérieur : je pénétrai dans la sacristie et me trouvai entouré d'abeilles : une ruche avait été placée derrière la porte afin de nous empêcher de procéder aux opérations <sup>23</sup> » ainsi s'exprime le sous-préfet de Bressuire, lors de l'inventaire des biens de l'église d'Etusson le 3 mai 1906.

Michel BERNIER  
Le Vieux Moulin,  
12 décembre 2024

<sup>21</sup> Yves Drillaud : « Séparation de l'Eglise et de l'État », *Chemin faisant*, n° 15, sept 2018

<sup>22</sup> Archives départementales des DS, F°P26/68 *le Mémorial des Deux-Sèvres*, 6 mars 1906

<sup>23</sup> Jacques Bouquet : 1905, *la séparation de l'Eglise et de l'État dans le diocèse de Poitiers*, Geste éditions, 2004, 310 pp

